



Mise à jour
importante en
novembre 2019

Voir erratum p. 3

LE STATUT DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE MÉDITERRANÉE EN 2016 **RÉSULTATS PRINCIPAUX**

Auteurs et partenaires:

MedPAN, ONU Environnement/PAM - CAR/ASP

ACCOBAMS, Agence des Aires Marines Protégées, CGPM, Conservatoire du littoral, UICN Méditerranée, WWF Méditerranée,



Conservatoire
du littoral



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Partenaires financiers :

PNUE/PAM, Commission Européenne, Fondation MAVA, FFEM, Agence Française de Développement, Ville de Marseille, CG13



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



* PNUE/PAM à travers le projet " MedMPA network " financé par l'Union Européenne

Citation : MedPAN *et. al.* 2016. Le Statut des Aires Marines Protégées de Méditerranée en 2016 : Résultats principaux. Brochure MedPAN & ONU Environnement - PAM - CAR/ASP.

Cette brochure est basée sur le rapport :

MedPAN et SPA/RAC, 2017. Le statut 2016 des aires marines protégées de Méditerranée. By Meola B. et Webster. Ed SPA/RAC & MedPAN. Tunis, 222 pages.

Mise en page: RETICULA • 11/2016 - Dernière mise à jour 06/11/2019 • www.reticula.fr - contact@reticula.fr

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de MedPAN et du ONU Environnement - PAM - CAR/ASP ou des autres organisations ci-concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de MedPAN et du ONU Environnement/PAM - CAR/ASP, ni de leurs partenaires.

La reproduction de cette publication pour un but éducatif ou tout autre but non commercial est autorisée sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication pour la vente ou tout autre but commercial est interdite sans la permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Copyright : ©2016 - MedPAN, ONU Environnement/PAM - CAR/ASP

LE STATUT DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE MÉDITERRANÉE EN 2016

RÉSULTATS PRINCIPAUX

L'objectif de cette brochure est de présenter un résumé de l'évaluation 2016 sur l'état actuel des Aires Marines Protégées (AMP) et des Autres Mesures Spatiales de Conservation (AMSC) en Méditerranée, de comprendre quels progrès ont été réalisés depuis l'évaluation de 2012, et surtout, ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs de conservation d'ici à 2020.

Dans sa dernière section, ce document explique également ce que les termes AMP et AMSC recouvrent et la complexité de l'ensemble des désignations en Méditerranée aux niveaux national, régional et international.

Les chiffres relatifs aux AMP présentés dans ce document proviennent de la version d'octobre 2016 de MAPAMED, la base de données sur les sites d'intérêt pour la conservation du milieu marin en Méditerranée, élaborée par MedPAN et le ONU Environnement/PAM CAR/ASP. Les données de base de MAPAMED ont été validées par les points focaux nationaux du ONU Environnement/PAM CAR/ASP.

Erratum : les données du statut 2016 ont été corrigées dans cette brochure (MAPAMED version 2017) suite à l'identification d'erreurs dans le jeu de données 2016 (MAPAMED version 2016). Ces corrections concernent des valeurs de surface et de nombre d'AMP indiqués dans les versions précédentes de cette brochure et du poster associé. Il est important de noter que les chiffres officiels de 2016 sont désormais: une couverture totale en AMP de 6.81% de la Méditerranée et un nombre total de 1 215 AMPs (toutes désignations confondues).'

Surface de la mer Méditerranée
2 516 900 km²

1 215
Nombre d'AMP et AMSC. Elles couvrent **6,81% de la mer Méditerranée**

190
AMP de statut national. Elles couvrent **1,27% de la mer Méditerranée**

0,04%
Surface couverte par des zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche (**76 sites ont au moins une de ces zones**)

LÉGENDE

- AMP de statut national
- Sites Natura 2000 en mer
- Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins
- Zone Maritime Particulièrement Vulnérable
- Parc International Marin des Bouches de Bonifacio
- ASPIM
- Zones de pêche réglementée (CGPM)
- Réserves de biosphère de l'UNESCO
- Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Sites Ramsar
- Profondeur >1000m

882

Sites Natura 2000
en mer. Ils couvrent
**2,5% de la mer
Méditerranée**

16,73 %

de la zone de
profondeur entre
0 et 50m est couverte
par des AMP ou des
AMSC

Au moins **100 sites**
sont considérés pour
devenir des AMP ou des
AMSC



MAPAMED, la base de données des Aires Marines Protégées de Méditerranée, a été mise à jour avec un nouveau jeu de données qui enrichit les données disponibles en 2012, ajoutant des sites créés avant 2012 (mais non répertoriés alors), des sites créés depuis 2012 et répertoriant de nouvelles désignations qui ne faisaient pas partie de l'évaluation de 2012 (sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, ...).

Jeu de données : **AMP**: MAPAMED, MAPAMED, la base de données des sites d'intérêt pour la conservation de l'environnement marin en mer Méditerranée. MedPAN, ONU Environnement/PAM CAR/ASP. Version de nov. 2017. - **PAYS**: Natural Earth. Admin 0 - Countries, 2016
Avertissement : les mentions sur cette carte ne reflètent pas nécessairement celles de MedPAN, UN Environment - MAP - SPA/RAC ou leurs partenaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Le grand écosystème marin de la Méditerranée est reconnu comme un hotspot de la biodiversité marine soumis à de multiples pressions grandissantes. Il est également l'une des 13 mers régionales du monde pour laquelle le PNUE a élaboré un programme spécifique suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain de 1972 à Stockholm, afin de faire face à l'importante dégradation grâce à une approche écosystémique transfrontalière.

La Méditerranée : une mer sous pression

- La Méditerranée couvre 0,7% des océans mondiaux
- 1/3 du trafic maritime mondial transite par le bassin et ce trafic devrait progresser de 4% par an d'ici 2025
- 1ère destination touristique au monde avec un nombre d'arrivées annuelles croissant (343 millions en 2014 +40% prévu d'ici 2025)
- L'exploration et l'extraction d'hydrocarbures en mer y est en plein essor
- Ses ressources sont surexploitées, en particulier les stocks de poissons, dont 85% sont surpêchés*
- Les pollutions d'origine tellurique ont des effets marqués sur la biodiversité et la qualité des eaux côtières
- Des impacts drastiques liés au changement climatique sont déjà constatés
- Plus de 900 espèces marines non indigènes se trouvent en Méditerranée, avec au moins 40 espèces envahissantes qui affectent les communautés locales et les habitats marins

*FAO. 2016. *The state of Mediterranean and Black Sea Fisheries*. General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome, Italy.

Source : Projét MedTrends (WWF France), Plan Bleu, CGPM

La course aux objectifs

Bien que les pays du monde entier se pressent pour déclarer des zones marines sous différents types de désignations, il est clair que le vrai défi est l'allocation de ressources suffisantes pour appliquer la réglementation dans ces zones et gérer de façon adéquate les pressions qui s'y exercent. Même si un objectif de 30% de protection totale (préconisé par de nombreux scientifiques) était atteint, les 70% restants nécessiteraient également un effort de conservation et une gestion durable des activités économiques.

La Méditerranée comprend 7 à 9% de la diversité des espèces marines de la planète, mais elle est confrontée à de nombreux défis. La pollution, le sévère épuisement des ressources marines, le changement climatique et les impacts des espèces non indigènes sont de plus exacerbés par le caractère semi-fermé de cette mer.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) agit comme un garde-fou pour protéger le milieu naturel avec un objectif de protection marine de 10% d'ici 2020, appelé objectif 11 d'Aichi de la CDB.

Au Congrès Mondial des Parcs de l'UICN de 2014, une recommandation clé de la Promesse de Sydney, bien que non contraignante, indiquait : « Ce réseau [...] devrait inclure au moins 30% de chaque habitat marin. Le but ultime est de créer un océan pleinement viable, dont au moins 30% n'ont pas d'activités extractives ». Au Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2016, les membres ont approuvé l'objectif de préservation de 30% dans des « AMP et AMCS hautement protégées » d'ici 2030.

Le sommet mondial de l'ONU pour le développement durable de 2015 a reconnu le rôle central de la conservation marine et a réaffirmé, à travers l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14, la nécessité de « conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable ».

En Méditerranée, ces engagements sont repris par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Concernant les AMP, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (ONU Environnement/PAM - CAR/ASP) suit les objectifs de la CDB avec la mise en œuvre du Protocole sur les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique (protocole SPA/BD). Une feuille de route pour atteindre les objectifs d'ici 2020 a été adoptée par les Parties à la Convention de Barcelone en 2016 et est actuellement à l'étude. Parallèlement, le Centre d'Activités du Plan Bleu, avec d'autres partenaires, s'attache aux ODD en travaillant notamment sur la transition des activités économiques vers leur durabilité et sur les mécanismes de financement de la conservation, via le tourisme par exemple.

MedPAN et le ONU Environnement/PAM CAR/ASP travaillent activement à la réalisation de ces objectifs internationaux, aux côtés de tous leurs partenaires internationaux et nationaux actifs sur la conservation et la gestion des sites.

Objectif 11 de la CDB

« D'ici à 2020, [...] au moins 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».

LA SURFACE COUVERTE PAR LES AMP AUGMENTE EN MÉDITERRANÉE

Depuis les années 50, les Parties à la Convention de Barcelone ont établi différentes Aires Marines Protégées (AMP) et Autres Mesures Spatiales de Conservation (AMSC)¹, y compris certains pays qui n'ont pas encore ratifié le protocole ASP/DB.

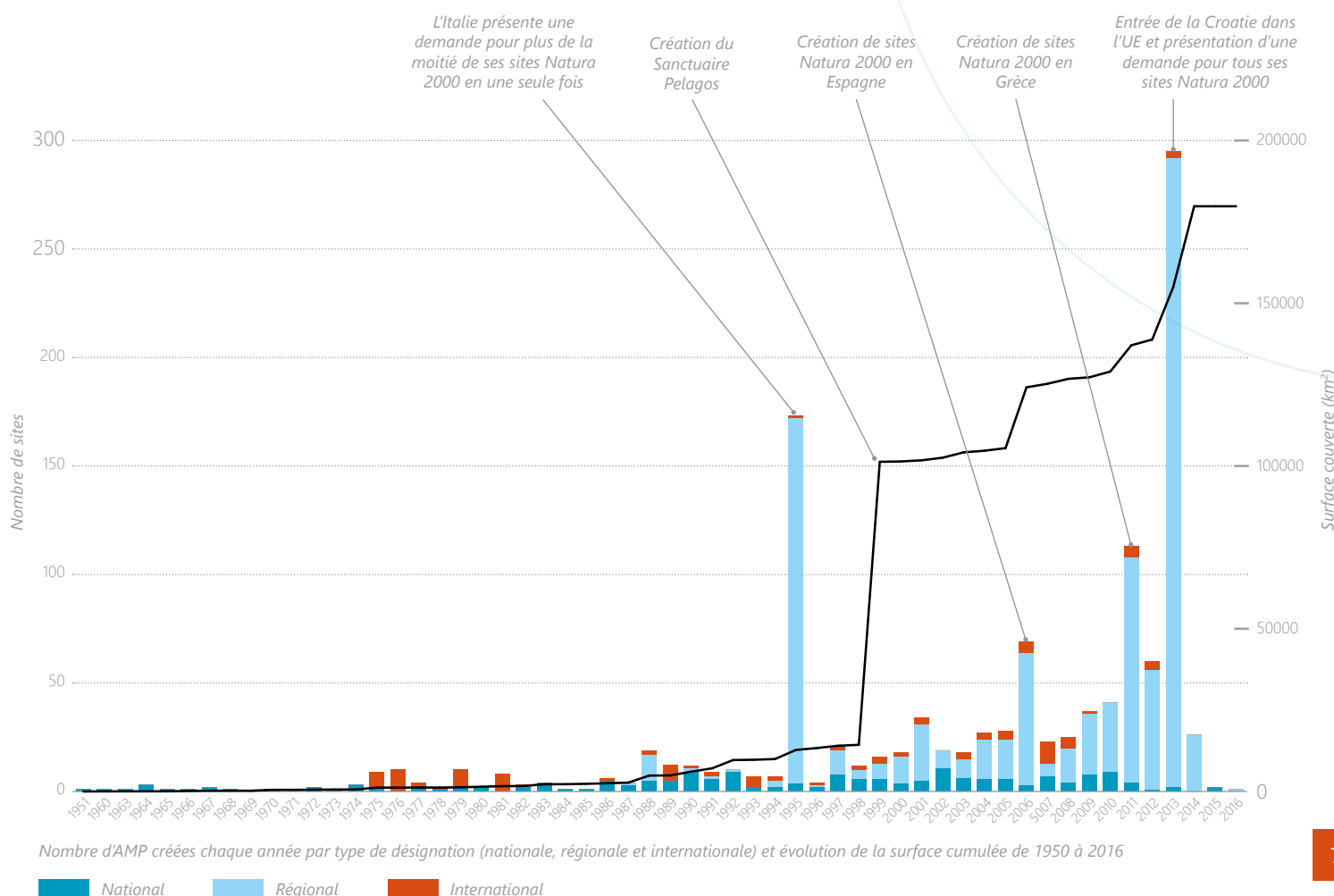
À ce jour, il existe 1 215 AMP et AMSC en Méditerranée qui couvrent 171 362 km², ce qui place 6,81% de la Méditerranée sous désignation officielle. Pour la majorité des sites, on sait peu de choses sur la mise en œuvre de mesures de gestion et, le cas échéant, si ces mesures sont efficaces pour atteindre les objectifs de conservation de ces sites.

Ces sites sont établis au niveau national, régional (à l'échelle européenne ou méditerranéenne) ou au niveau international sous une grande variété de désignations. Une section spéciale à la fin de cette brochure apporte des clarifications sur ce millefeuille de désignations.

En ce qui concerne les zones proposées pour devenir des AMP ou AMSC, plus de 100 sites ont été identifiés ou sont en projet dans 12 pays.

Tous les chiffres de couverture de ce document tiennent compte des chevauchements entre les diverses désignations d'AMP et d'AMSC, ce qui signifie que les zones où plusieurs désignations se superposent n'ont été comptées qu'une seule fois dans les calculs (sauf indication contraire).

¹ Pour plus d'informations sur les AMP et les AMSC, reportez-vous aux pages 14-15.



Désignations nationales

Il existe 190 sites désignés à un niveau national. Ils couvrent 1,27%, soit 32 065 km² de la mer Méditerranée.

La surface couverte par les sites désignés au niveau national a presque doublé depuis 2012, avec la création de 9 nouveaux sites, dont certains sont très grands (plus de 1 000 km²).

Parmi ces sites de statut national, 76 contiennent au moins une zone d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche. Celles-ci couvrent 0,04% de la mer Méditerranée (976 km²)¹. A notre connaissance, les zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche ne se trouvent que dans des sites de statut national et au moins 10 pays possèdent des statuts qui leur permettent la création de telles zones. La plupart des zones d'accès interdit, de non-prélèvement et de non-pêche sont inférieures à 5 km², seules 18 AMP ont 10 km² ou plus couverts par de telles zones, dont 2 ont plus de 100 km².

Depuis la fin des années 1990, les tendances observées traduisent un ralentissement dans la création d'AMP contenant des zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche.

On sait peu de choses sur la mise en œuvre et la gestion efficace de ces zones. Parmi les AMP qui sont connues pour mettre en œuvre ces zones, la plupart montrent de multiples bénéfices.

La réglementation des pêches en dehors des AMP apporte aussi des avantages complémentaires en matière de conservation.

La réglementation des pêches en dehors des AMP apporte aussi des avantages complémentaires en matière de conservation. Parmi les zones de pêche réglementée nationales (nFRA) signalées par les Parties Contractantes de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), 29 sites sont fermés toute l'année à des activités de pêche qui représentent environ 594 km² de la Méditerranée (0,02%). 6 de ces sites sont supérieurs à 10 km² dont 3 sont supérieurs à 100 km². Ces réglementations peuvent manifestement apporter des avantages complémentaires à la conservation de la biodiversité, de même que d'autres réglementations sectorielles comme celles liées aux activités d'ancrage et de navigation, au trafic maritime ou aux effluents.

¹. Ce chiffre inclut uniquement les zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche situées dans les AMP. Celles situées en dehors des AMP n'ont pas été prises en compte. « Non-pêche » désigne l'interdiction à tous les engins de pêche et à tous les types de pêche.

PISCO^{}: une étude récente et approfondie de la science des AMP en Méditerranée prouve que les AMP bien gérées apportent des bénéfices aux écosystèmes marins, au bien-être humain et aux acteurs économiques.*

* PISCO & UNSA. 2016. *The science of Marine Protected Areas (3rd edition, Mediterranean)*. www.piscoweb.org. 22 pages

6,81%

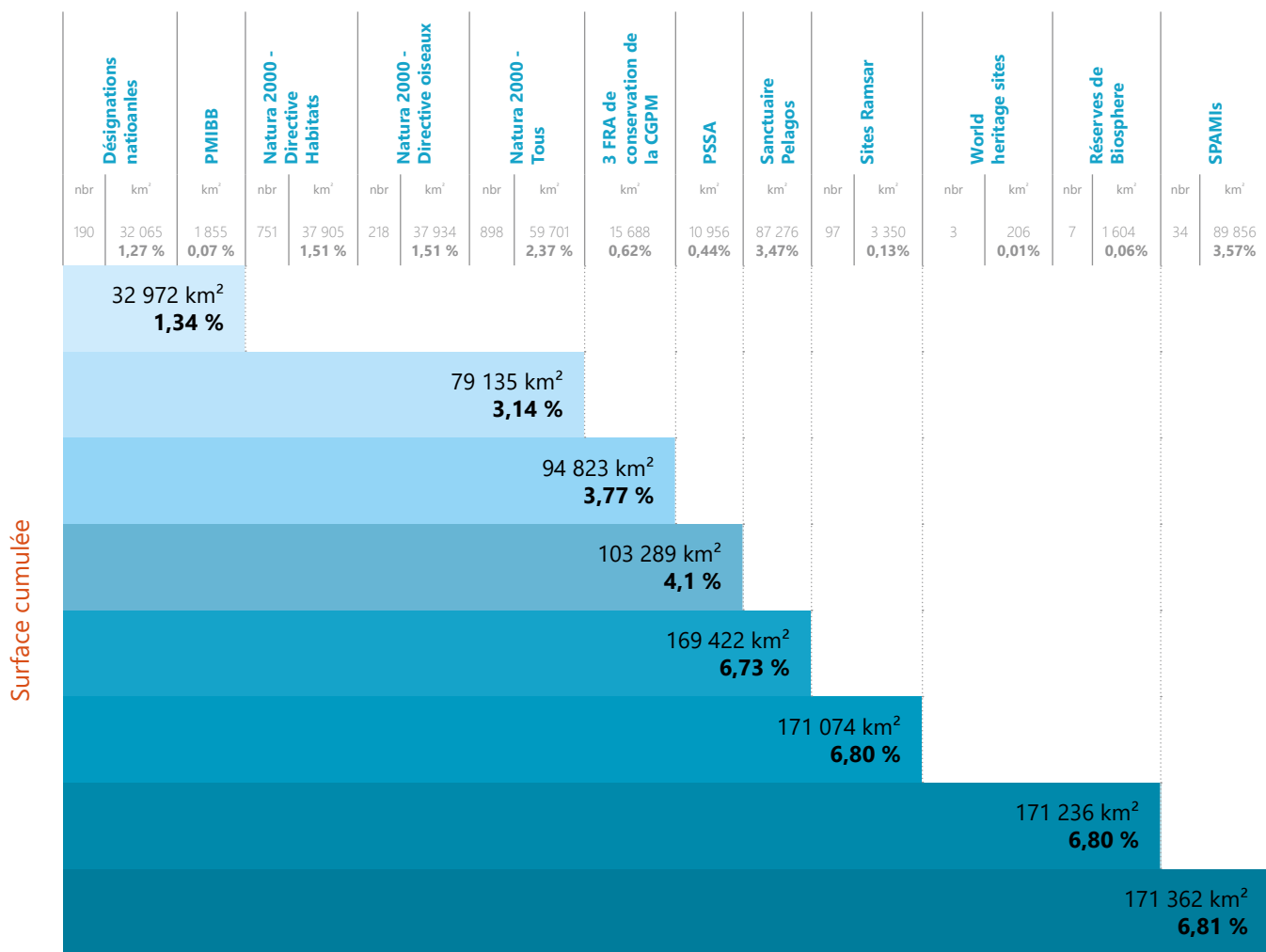
de la Méditerranée est sous un statut légal de protection

1,27%

de la Méditerranée est couverte par des sites désignés au niveau national

0,04%

de la Méditerranée est couverte par des zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche dans les AMP



Nombre, couverture et pourcentages par types de désignation en Méditerranée

Désignations régionales et sous-régionales

Au niveau régional, le réseau européen des sites Natura 2000 en mer contribue largement au chiffre global des sites désignés avec 882 sites qui couvrent 2,5% (63 000 km²) de la mer Méditerranée. Depuis 2012, un grand nombre de sites Natura ont été désignés (notamment en Croatie) et la surface couverte a considérablement augmenté (en particulier en Espagne).

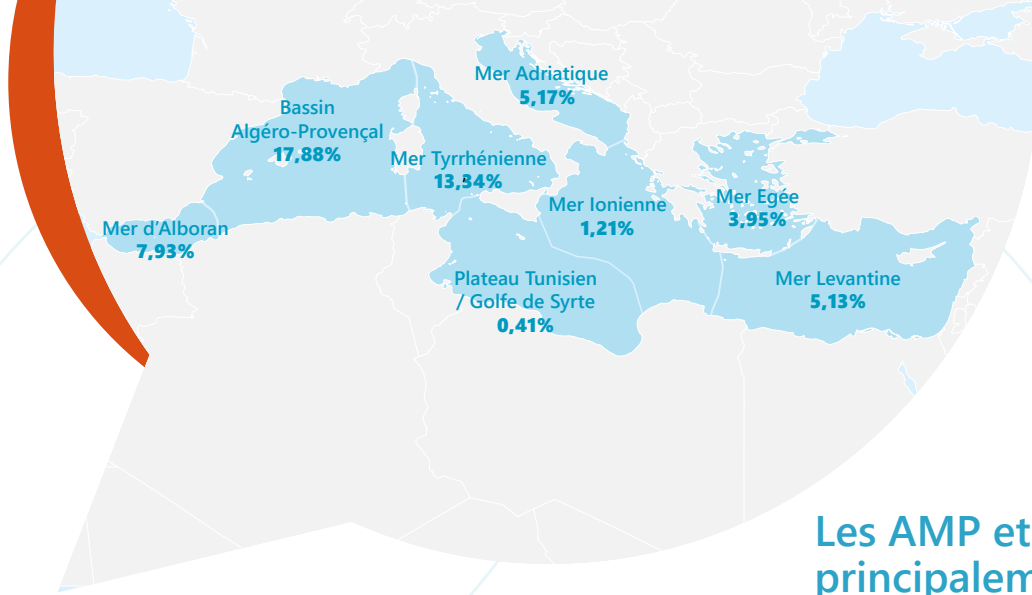
Il existe actuellement 7 zones de pêche réglementée (FRA) établies par la CGPM en haute mer, dont 3 contribuent clairement, de façon permanente, à la conservation de caractéristiques uniques de la biodiversité du fonds marin grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de réglementations qui interdisent le chalutage de fond. Ces 3 FRA couvrent 0,62% de la mer Méditerranée, soit 15 688 km². Les 4 autres FRA, où il existe aussi des réglementations spécifiques pour gérer la pêche, ont été essentiellement établies pour protéger les stocks de poissons et peuvent aussi apporter des bénéfices complémentaires. En outre, une FRA plus large a été établie en dessous de la profondeur de 1 000 m où toute activité de dragage et de chalutage à des profondeurs supérieures à 1 000 m est interdite. Elle couvre 1 468 190 km² ou 58,33% de la Méditerranée.

Depuis 2001, la Convention de Barcelone a adopté 34 Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) proposées par 10 pays, dont 1 site de désignation internationale (le Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins, un accord international tripartite). Les ASPIM confirment des désignations existantes qui couvrent environ 3,57% (ou 89 856 km²) de la Méditerranée. La désignation ASPIM vise à assurer la responsabilité partagée de toutes les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone de mettre en œuvre la réglementation dans ces aires.

Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio a été créé en 2012 en tant que Groupement Européen de Coopération Territoriale entre la France et l'Italie et couvre 1 855 km², soit 0,07% de la Méditerranée.

Désignations internationales

Le rapport de 2016 prend en compte davantage de désignations par rapport à l'évaluation de 2012, comme les sites Ramsar, les réserves de biosphère de l'UNESCO et les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO qui contiennent des lagunes côtières reliées en permanence à la mer. Ces désignations couvrent respectivement 0,13%, 0,06%, et 0,01% de la mer Méditerranée.



Les AMP et les AMSC sont principalement côtières et européennes

Par rapport à 2012, les désignations AMP et AMSC couvrent encore une plus grande surface des eaux dans la zone des 12 milles¹, avec 96 910 km² ou 14,97%, comparativement à au-delà (74 452 km² ou 3,98%). Les eaux situées au large des rives nord et dans le bassin occidental de la Méditerranée sont également mieux couvertes par rapport aux autres régions, en grande partie grâce aux sites Natura 2000 de l'UE et au Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins. 9,79% des eaux européennes (ne couvrant que les surfaces au sein des Zones Economiques Exclusives théoriques de l'UE²) sont couvertes par des AMP et des AMCS. 90,05% de la superficie totale couverte par les AMP et les AMCS se trouvent dans les eaux de l'UE.

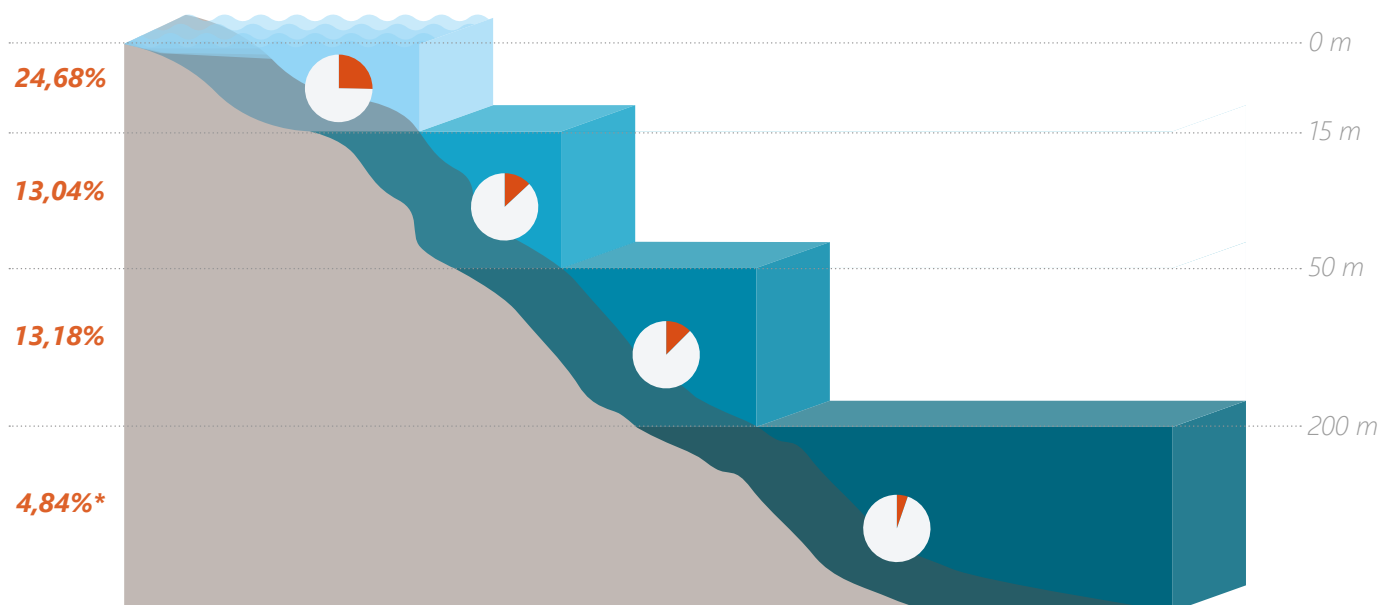
1. Etant donné que les juridictions nationales de la Méditerranée ne sont pas encore toutes clairement définies ou sont soumises à des différends entre pays, une ceinture de 12 milles à partir de la côte a été utilisée pour toute la Méditerranée, indépendamment des juridictions nationales.

2. Flanders Marine Institute, World EEZ v8. L'utilisation de ce jeu de données n'implique, de la part des auteurs, aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire ou zone, ou de ses autorités, ni concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

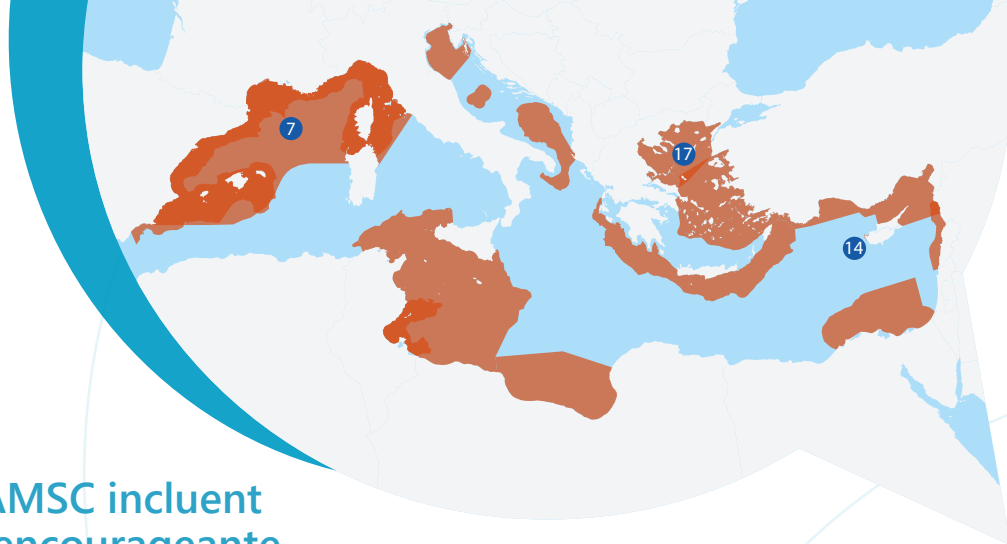
Les AMP et les AMSC couvrent principalement les eaux peu profondes

Les AMP et les AMSC couvrent actuellement 24,68% des eaux peu profondes proches de la côte (0 à 15m de profondeur). Si l'on considère que les pressions humaines sont plus concentrées dans cette tranche de profondeur, toutes ces désignations peuvent tout de même permettre d'atteindre une conservation adaptée du milieu marin, sous réserve de la mise en œuvre effective de réglementations adéquates.

Entre 50 et 200 m de profondeur, où les activités touchant la colonne d'eau et les fonds peuvent encore être intenses, la couverture d'AMP et AMCS s'élève à 13,18% de cette zone de profondeur. Les sites de statut national et Natura 2000 contribuent le plus à couvrir ces zones de profondeur. Au-delà de 200 m de profondeur, ce sont le Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins, les sites Natura 2000 et les FRA de conservation qui contribuent le plus à la couverture. 4,84% de la zone au-delà de 200 m de profondeur est couverte par les AMP et les AMCS. En outre, la grande FRA établie par la CGPM, qui interdit le dragage et le chalutage à des profondeurs supérieures à 1 000 m, constitue une mesure préventive concernant à la fois la gestion des pêcheries de fond et la protection des écosystèmes benthiques en eaux profondes et couvre 58,33% de la Méditerranée. Des réglementations complémentaires seraient bénéfiques.



* La FRA préventive de la CGPM qui interdit le chalutage et le dragage au-delà de 1000 m de profondeur couvre 58,33% de la Méditerranée



Les AMP et les AMSC incluent une couverture encourageante de 2 habitats sensibles

12,96% des herbiers de Posidonie (classe EUNIS¹ A5.535) cartographiés dans le cadre du projet EMODnet « Seabed habitats » en 2016 sont couverts par des désignations nationales et 31,38% par des désignations Natura 2000. L'un des objectifs du réseau Natura 2000 est d'ailleurs de cibler l'habitat des posidonies. Ensemble, toutes les AMP et les AMSC couvrent 39,78% de cet habitat. Bien que ces chiffres soient encourageants, ils dépendent grandement de la qualité et de l'exhaustivité des données d'entrée.



12,96% des communautés coralligènes méditerranéennes (classes EUNIS A4.26 ou A4.32) sont couvertes par des désignations nationales tandis que 31,38% sont couvertes par des sites Natura 2000. 39,78% de cet habitat est couvert par toutes les AMP et AMSC.

Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour définir les bénéfices de ces résultats sur la conservation.

Les AMP au sein des EBSA

15 Zones Marines d'Importance Ecologique ou Biologique (ZIEB) méditerranéennes ont été décrites conjointement par la CDB et le PNUE/PAM², afin d'identifier les zones où des mesures de conservation et des pratiques d'utilisation durable appropriées devraient être adoptées par les pays. Parmi ces 15 ZIEB, les mieux couvertes par les AMP de statut national sont l'Ecosystème benthique du Nord-Ouest de Méditerranée (7) (un peu plus de 7% de sa surface), Akamas et la baie de Chrysochou (14) et le Nord de la mer Égée (17). Tandis que la plus grande surface couverte par les sites Natura 2000 se situe dans la ZIEB Akamas et la baie de Chrysochou (14), 88,15% et dans l'Ecosystème benthique du Nord-Ouest de Méditerranée (7), 47,79%.

Ancienneté, taille et pertinence...

L'âge et la taille peuvent jouer un rôle dans l'efficacité des AMP et des AMSC.

Alors qu'une petite AMP avec une réglementation stricte peut être efficace pour protéger une espèce localisée qui n'a besoin que d'une petite étendue spatiale pour maintenir une population viable, d'autres, quelle que soit la force de la réglementation, peuvent ne pas réussir à protéger un habitat donné ou une espèce qui a un cycle de vie complexe dépassant les limites du site. Pour les premiers, la pertinence peut être évaluée au niveau d'une AMP unique, alors que pour les seconds, une approche en réseau écologique est nécessaire.

Plus de la moitié (65,05%) des AMP de désignations nationales ont une surface marine inférieure à 50 km² (77,17% si on considère toutes les AMP et AMSC), dont 69 sites ont une aire marine inférieure à 10 km². A l'inverse, 46 AMP de statut national ont une surface marine supérieure à 100 km².

La grande majorité (78%) des AMP de désignation nationale ont plus de 10 ans, ce qui est considéré comme l'âge minimum pour qu'une AMP atteigne une certaine maturité (même si le temps nécessaire à l'efficacité d'une AMP varie considérablement d'un endroit à l'autre) et 46 sites ont plus de 20 ans.

En ce qui concerne l'ensemble des AMP et AMSC, 48% ont plus de 10 ans, ce qui montre que les désignations régionales sont généralement plus récentes que les nationales.

Sur les 76 sites de désignations nationales qui contiennent au moins une zone d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche, qu'elles aient été ou non mises en application, 86,84% ont été désignées il y a plus de 10 ans. Pour la plupart de celles qui ont pu être étudiées, toute une série de bénéfices a été démontrée.

1. EUNIS est un système complet et paneuropéen de classification des habitats pour faciliter la description harmonisée et la collecte des données.

2. 15 des 17 descriptions de ZIEB ont été acceptées lors de la 18^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB sur les avis scientifiques, techniques et technologiques (juin 2014) et la 12^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CDB (octobre 2014).

GESTION: 73 GESTIONNAIRES D'AMP PARTAGENT LEUR POINT DE VUE

Afin d'évaluer si les AMP et les AMSC sont véritablement gérées et pour commencer à évaluer si les mesures de gestion sont efficaces pour protéger les caractéristiques pour lesquelles elles ont été désignées, un questionnaire a été envoyé à 180 organes de gestion identifiables. 80 réponses de 18 pays ont été reçues. **Ces résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble du système des AMP et des AMSC de sorte qu'aucune statistique n'en a été tirée, car cela n'aurait pas reflété les tendances actuelles en Méditerranée.**

73 réponses ont pu être analysées, représentant 73 désignations. 72 d'entre elles concernent des AMP désignées au niveau national alors que 4 réponses concernent aussi ou uniquement des sites Natura 2000. 59 réponses proviennent de pays membres de l'UE (81% de l'échantillon).

Gestion des menaces en fonction de l'adéquation et de l'efficacité des AMP

Une classification des AMP basée sur la réglementation a été appliquée à un échantillon de 13 AMP à usage multiple désignées au niveau national. Le niveau de protection de chaque sous-zone de chaque site a été évalué en fonction d'une sélection de menaces anthropiques pour évaluer l'efficacité de la réglementation. Cette nouvelle approche prometteuse sera affinée par la communauté scientifique en collaboration avec les gestionnaires.

La plupart des AMP connaissent un « flou » dans la législation

Sur les 73 réponses, 64 ont indiqué que les limites et le zonage de leur AMP étaient soit « clairement définie » dans la législation ou « partiellement avec un besoin de clarification ». 61 indiquaient que les utilisations et réglementations associées étaient « clairement » (44) ou « partiellement » (17) définies dans la législation. En ce qui concerne la gouvernance du site, 55 ont indiqué que la définition était « clairement » (41) ou « partiellement » (14) « définie dans la législation » alors que pour les procédures de mise en œuvre de la réglementation, 54 ont déclaré qu'elles étaient « clairement » (28) ou « partiellement » (26) définies dans la législation.

La gouvernance doit être améliorée

Sur les 73 réponses, 62 mentionnaient qui était l'organe de gestion de leur AMP et trois ont déclaré que personne ne gère le site. 55 ont déclaré que les parties prenantes participaient dans une certaine mesure à des discussions ou à des décisions de gestion (48 d'entre eux ont déclaré que la coopération était de satisfaisante à bonne), 27 sites sont pleinement reconnus par les autorités locales de planification et pris en compte dans les politiques de planification.

Les plans de gestion ne sont pas omniprésents

Sur les 73 AMP, 20 déclarent avoir un plan de gestion qui tient compte de la partie marine et qui est mise en œuvre alors que 14 autres gestionnaires ne mettent en œuvre que partiellement leur plan de gestion en raison de contraintes de financement ou d'autres problèmes. Parmi ceux-ci, 21 plans de gestion ont été révisés et adaptés ou ont moins de 10 ans. 31 AMP n'ont pas de plan de gestion ou ne le mettent pas en œuvre.

Plus de personnel permanent est nécessaire

30 des 73 personnes ayant répondu déclarent avoir du personnel permanent ou régulier ayant un contrat d'au moins un an; à cela s'ajoute souvent un personnel saisonnier ou occasionnel. Mais seuls 6 gestionnaires d'AMP ont déclaré avoir suffisamment de personnel pour répondre aux exigences de gestion de l'AMP.

La première évaluation des besoins de financement des AMP en Méditerranée a été réalisée en 2015.

Elle visait à cerner les lacunes pour parvenir à une gestion efficace des AMP existantes afin de contribuer à la partie qualitative de l'objectif d'Aichi 11. Des données d'un échantillon représentatif de 20 AMP et des données nationales sur la mobilisation des ressources (y compris la coopération) pour les AMP dans 17 pays ont été utilisées.

De l'échantillon, 86% des gestionnaires locaux ont jugé que leurs besoins n'étaient pas couverts pour gérer efficacement les AMP (ceci est encore plus marqué en dehors de l'UE).

Cette première évaluation montre que d'importants efforts de financement sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'Aichi. Ceux-ci pourraient provenir de sources nationales, régionales et internationales, ainsi que de taxes sur des activités durables à l'intérieur et autour des sites.

Source: Financement durable des aires marines protégées en Méditerranée: une analyse financière. Vertigo Lab, MedPAN, UNEP/MAP - CAR/ASP, WWF.

Les fonds sont insuffisants et instables pour une bonne gestion

25 des personnes ayant répondu indiquent que le budget alloué à la gestion est acceptable ou suffisant, mais 22 d'entre elles estiment qu'il en faudrait plus pour atteindre pleinement l'efficacité de la gestion et 5 ont un budget sécurisé. 29 parmi les autres AMP interrogées n'ont manifestement pas de ressources financières suffisantes, 13 n'en ayant pas du tout. Sur les 73 AMP, 32 reçoivent des fonds de la part des pouvoirs publics, 13 de revenus divers (droits d'entrée, taxes, amendes, etc.), 8 de bailleurs internationaux et / ou d'autres organisations et 5 du secteur privé. Les autres AMP reçoivent des fonds de diverses autres façons.

Des indicateurs scientifiques sont essentiels pour toutes les AMP

29 AMP déclarent avoir clairement défini des indicateurs scientifiques (que ce soit dans le plan de gestion ou non) pour évaluer l'efficacité de la gestion des AMP. 20 disent avoir des données de base sur les habitats et 18 des données de référence écologiques complètes. Seuls 10 des gestionnaires d'AMP rapportent qu'une évaluation des bénéfices économiques apportés par l'AMP à la communauté locale a été menée.

La réglementation et la surveillance doivent être renforcées

À la question, une réglementation adaptée est-elle en place pour contrôler les usages et les activités sur la partie marine / intertidale de l'AMP (par exemple, la pêche, la plongée...), 31 des 73 personnes ayant répondu déclarent qu'il existe des réglementations pour contrôler les usages et activités dans l'AMP et que cela fournit une excellente base pour la gestion, bien que 14 d'entre elles indiquent qu'il existe des faiblesses ou des lacunes. 15 ont les moyens d'assurer des patrouilles de surveillance régulières et 25 de façon plus limitée avec le soutien d'autres acteurs comme les gardes côtes. Le nombre d'heures de surveillance varie considérablement. Sur les 42 AMP qui ont répondu concernant la présence de personnel assermenté (qui peut exercer des pouvoirs de police), 27 ont répondu négativement tandis que 15 ont dit qu'au moins une partie du personnel était assermenté.

Un chevauchement de désignations sur un site donné ne signifie pas nécessairement que ce site est mieux protégé que s'il n'y avait qu'une seule désignation. Tout dépend des mesures de gestion qui sont effectivement mises en œuvre sur le site.

Réglementations et zonage

Toute AMP, ou zone de gestion au sein d'une AMP, peut être caractérisée par le degré de protection qu'elle fournit, qui est directement liée aux réglementations qui s'y appliquent.

La réglementation la plus stricte est l'interdiction de toutes activités, qu'elles soient extractives ou non (parfois appelées zones d'accès interdit ou réserves intégrales). Ensuite viennent les zones de non-prélèvement, où toutes les activités extractives (pêche, collecte, exploitation minière, dragage ...) sont interdites, mais où l'accès humain et même certaines utilisations potentiellement nocives sont autorisés. Les zones où l'interdiction vise spécifiquement les activités de pêche sont communément appelées zones de non-pêche.

Une AMP peut avoir une ou plusieurs des zones susmentionnées à l'intérieur de ses limites et dans certains cas, ces zones peuvent couvrir toute la surface de l'AMP. Les zones de non-pêche ou de non-prélèvement sont reconnues comme très efficaces lorsqu'elles sont placées là où la pression de pêche est élevée. Elles sont encore plus efficaces lorsqu'une zone tampon avec des réglementations plus souples est mise en place tout autour.

L'établissement de ces zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche peut être préventive ou curative. Ces zones peuvent couvrir une seule partie ou plusieurs parties d'une AMP ou l'AMP dans son ensemble.

En Méditerranée, le terme générique « Aire Marine Protégée » (AMP) englobe toute zone marine et / ou côtière (y compris les lagunes liées de façon permanente à la mer) qui a été mise sous protection généralement par des moyens juridiques avec pour principal objectif la conservation des habitats naturels, des espèces ou des caractéristiques naturelles spécifiques. Ce terme comprend donc un large éventail de sites, établis sous diverses désignations, à différents niveaux (sous-national, national, régional ou même international) et offrant divers degrés de protection.

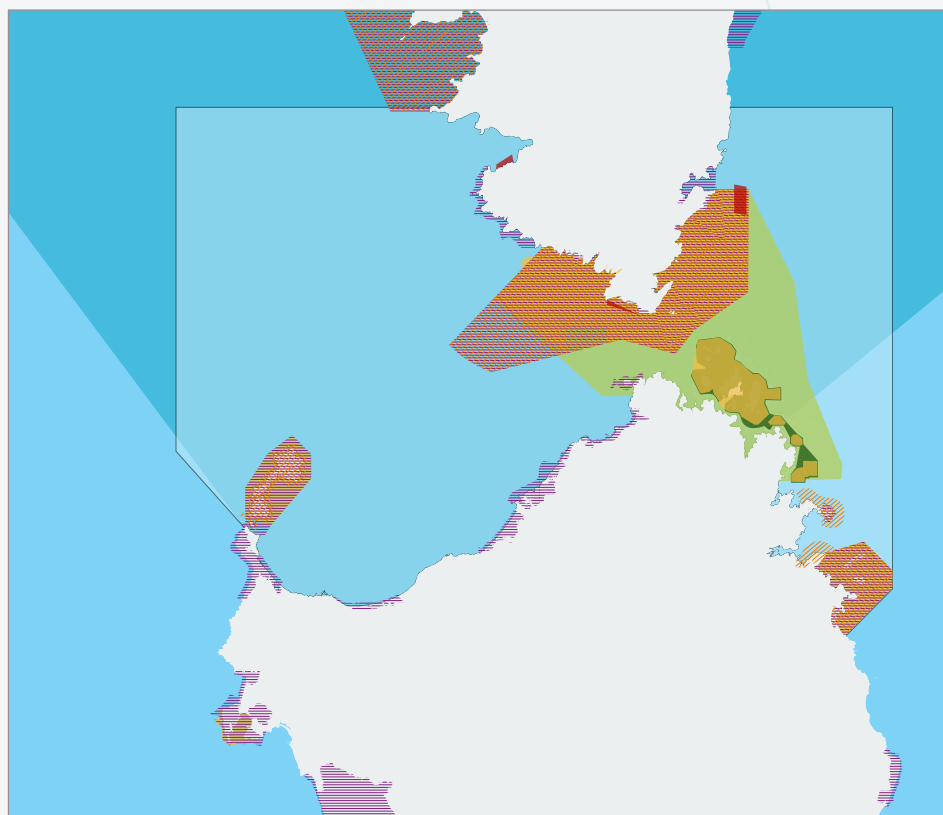
En ce qui concerne le terme Autres Mesures Spatiales de conservation (AMSC), il découle de la CDB pour indiquer également des désignations de protection, bien qu'il n'existe pas de directives internationales claires quant à la façon dont il s'applique. En attendant que les critères soient définis, la présente analyse en fait une utilisation indicative pour se référer à des désignations régionales et internationales qui semblent offrir un degré de protection moindre.

Chaque désignation a ses propres objectifs de conservation. En pratique, il existe donc toute une série de statuts différents d'AMP et d'AMSC en Méditerranée. C'est pourquoi fournir un pourcentage unique de couverture n'est pas seulement difficile, mais peut s'avérer trompeur par rapport à ce que ces AMP peuvent réellement faire en termes de protection.

De plus, les désignations peuvent se chevaucher spatialement:

- en partie, ou
- complètement avec des périmètres identiques, ou
- complètement avec une désignation plus large qui englobe totalement une autre plus petite, s'étendant ainsi au-delà des limites de cette dernière.

En outre, toutes ces désignations portent des noms différents qui peuvent signifier différentes intentions. Ce fait est accru par le nombre de langues parlées sur le pourtour méditerranéen.



Chevauchement de différentes désignations dans le détroit de Bonifacio.

- | | |
|---------------------------|---|
| ● Natura 2000 SCI | ● Cantonnements de pêche |
| ● Natura 2000 ZPS | ● Désignation nationale |
| ● Natura 2000, ZPS et SCI | ● Zone Maritime Particulièrement vulnérable |
| ● PMIBB | ● Sanctuaire Pelagos |

SIGNATIONS D'AMP ET D'AMSC EN MÉDITERRANÉE

Au niveau national

Chacun des 20 pays qui ont jusqu'à présent établi des AMP nationales depuis les années 1950 l'ont fait en leur donnant différentes désignations. Par exemple, l'Albanie compte 9 sites marins / côtiers désignés à l'échelle nationale sous 4 désignations distinctes (réserve naturelle gérée, parc national marin, parc national et paysage protégé) et l'Italie compte 32 sites marins / côtiers désignés à l'échelle nationale sous 4 désignations (Aire Marine Protégée, Parc national, réserve naturelle régionale et parc sous-marin).

Au niveau régional

Dans l'optique d'harmoniser les approches de conservation et la terminologie des désignations ainsi que de promouvoir un réseau cohérent d'AMP en Méditerranée, plusieurs initiatives régionales ont créé de nouveaux statuts d'AMP.

Par exemple, depuis 1992, l'Union Européenne (UE) a appelé à la création d'un réseau de sites appelés Natura 2000. Ces sites intègrent des sites précédemment désignés en vertu de la Directive Oiseaux depuis 1979. Ils sont donc de deux types et peuvent se chevaucher entre eux ainsi qu'avec d'autres désignations:

- Zones de protection spéciale (ZPS) en vertu de la Directive Oiseaux (1979).
- Sites d'importance communautaire (SCI) en vertu de la Directive Habitats (1992) qui à terme sont désignés à l'échelle nationale comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

De même, le Protocole ASP/DB de 1995 de la Convention de Barcelone appelle à la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM). Celles-ci se superposent systématiquement à une désignation pré-existante et visent à confirmer l'existence d'une gestion et à donner une visibilité pour une reconnaissance internationale en tant que réseau. Au-delà du rôle des ASPIM en tant que label, ce statut a pour but de renforcer la responsabilité conjointe de toutes les parties contractantes dans la protection de l'ensemble de ces sites.

Les autres AMSC qui pourraient être considérées comme des AMP régionales en Méditerranée comprennent les 3 zones de pêche réglementée (FRA)

de la Commission Générale des Pêches en Méditerranée (CGPM) dont l'objectif premier est de conserver des caractéristiques naturelles importantes (c.-à-d. des ressources non exploitables) ainsi que le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) pour l'AMP transfrontalière du détroit de Bonifacio entre la Corse et la Sardaigne.

Au niveau international

Les désignations internationales comprennent les sites Ramsar et les deux désignations de l'UNESCO : réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial. Dans le cadre de l'Organisation Maritime Internationale, il existe également une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) dans le détroit de Bonifacio et enfin un accord international: le sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins (entre la France, l'Italie et Monaco) qui est également une ASPIM.

Au total, il existe 46 noms différents pour les AMP et les AMCS en Méditerranée avec des degrés de protection très variables. De plus, 4 labels scientifiques qui ne constituent pas des désignations de conservation et ne sont pas juridiquement contraignants, comprennent les zones géographiques définies suivantes:

- Les ZIEB (Zones Ecologiquement et Biologiquement Importantes) décrites par la CDB,
- Les HCC (Habitats Critiques pour les Cétacés) décrits par ACCOBAMS,
- Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) décrites par Bird Life International,
- Les ZIMM (Zones d'Importance pour les Mammifères Marins), identifiées par la Task Force de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins.

Lorsque deux pays appellent un site désigné avec la même terminologie, « Réserve naturelle » par exemple, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils ont la même configuration ou le même niveau de protection. La gouvernance peut être très différente, de même que les objectifs de conservation et les mesures de gestion en place. Le degré de protection d'une désignation donnée est donc spécifique au pays et au site.

Ces labels sont des descriptions scientifiques de zones qui peuvent orienter les mesures de protection qui devraient être mises en place pour conserver certaines espèces, habitats et caractéristiques spécifiques. Les mesures et réglementations qui peuvent être envisagées dans ces zones peuvent être spatiales ou spécifiques à un secteur d'activité.

Enfin, d'autres mesures de gestion spatiale sectorielle existent et, bien que leur objectif premier ne soit pas la conservation des caractéristiques naturelles, elles peuvent néanmoins apporter des avantages de conservation de facto aux espèces, aux habitats ou à d'autres caractéristiques. C'est le cas des réserves nationales de pêche où la pêche est soit interdite, soit hautement réglementée, par exemple.

CONCLUSION

Des progrès ont été enregistrés depuis 2012.

L'ensemble des 1 215 AMP et AMSC considérées couvrent 6,81% de la Méditerranée et englobent une grande variété de désignations de conservation. Les désignations nationales représentent seulement 1,27% et les zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche, 0,04%. 72,77% de la surface couverte est située en Méditerranée occidentale.

9,79% des eaux européennes sont couvertes, principalement du fait du réseau Natura 2000 en mer qui, en règle générale, ne prévoit pas de mesures restrictives strictes. **Pour atteindre les objectifs des 10% d'Aichi, 71 900 km² de plus (2,86% de la Méditerranée) devront être placés sous des désignations de protection forte qui ciblent également des caractéristiques actuellement sous-représentées.** Depuis 2012, 391 sites Natura 2000 ont été désignés mais seules 6 AMP de statut national ont été établies.

En ce qui concerne les aspects qualitatifs du système actuel d'AMP et d'AMSC, **de nombreux sites ne sont pas effectivement mis en œuvre et n'ont pas de réglementation permettant de freiner les pressions existantes ni de moyens suffisants pour les faire respecter.** On sait peu de choses également sur l'efficacité des mesures de gestion mises en place pour maintenir ou restaurer la biodiversité qu'elles visent à protéger. Les moyens humains et financiers alloués à la gestion s'avèrent beaucoup trop faibles, compromettant ainsi une bonne conservation.

Compte tenu des fortes pressions exercées sur le milieu marin méditerranéen et de leur intensification, il est essentiel que la volonté d'investir dans la conservation marine soit renforcée.